



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 74437

Texte de la question

M. Félix Leyzour appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le remboursement de l'équipement auditif des personnes atteintes de surdité ou malentendantes. En effet, actuellement, pour les assurés sociaux de plus de 20 ans, l'équipement est pris en charge par la sécurité sociale sur la base d'une somme forfaitaire quel que soit le nombre d'appareils achetés. Cependant, le remboursement est loin de correspondre à la dépense réelle engagée. Or, il s'avère que nombre de patients doivent être dotés d'un équipement en stéréophonie afin de faciliter leur vie personnelle, sociale et professionnelle. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées pour améliorer le dispositif actuel du remboursement des prothèses auditives.

Données clés

Auteur : [M. Félix Leyzour](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74437

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1627